



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 13 décembre 2011, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.**

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance ordinaire du mardi 13 décembre 2011 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 26 Conseillers généraux.

Absent excusé
Loïc Chopard

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2011,
2. Budget de l'exercice 2012,
3. Plan directeur du réseau d'eau potable,
4. Demande de crédits permettant la création d'un jardin du souvenir (fr. 25'800.-) et d'un columbarium (fr. 16'500.-),
5. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant la création d'un trottoir éclairé entre Prairie 24 et 30,
6. Demande d'un crédit de fr. 175'000.- permettant la réfection d'un tronçon de route au Voisinage ainsi qu'une partie du Chemin des Creux.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2011

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

2. Budget de l'exercice 2012

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Monsieur Yvan Botteron n'a pas vraiment une question liée au projet de budget 2012, mais cela peut peut-être avoir des implications sur le projet 2016, 2017, 2018... Il souhaite parler d'un élément appris par voie de presse concernant des discussions qui ont lieu dans le cadre de Centre-Jura, plus clairement : des questions de fusions de communes. Il s'agit certes d'un thème à la mode qui a été dopé récemment par l'adoption de la fusion au Val-de-Ruz ainsi que la nouvelle commune de Milvignes. Monsieur Yvan Botteron sait aussi que sur ce thème-là, les Montagnes neuchâtelaises sont relativement à la traîne, s'il fait exception du projet avorté entre Le Locle et La

Chaux-de-Fonds. Cependant, il est clair que la tendance cantonale est lourde et va forcément dans ce sens-là, la plupart des lois développées au niveau cantonal visant plutôt des entités de 5'000 à 10'000 habitants. Monsieur Yvan Botteron se souvient d'une motion du parti Libéral-PPN durant la législature précédente parlant d'un éventuel rapprochement avec les communes de La Sagne et de Brot-Plamboz, à laquelle le Conseil communal d'alors avait répondu négativement pour des questions notamment financières. Il y aurait plusieurs autres solutions : par exemple, une entité rurale qui irait de La Sagne à La Brévine et de Brot-Plamboz aux Brenets. Monsieur Yvan Botteron ne souhaite pas ouvrir le débat ce soir, mais il aurait aimé poser quelques questions qui lui semblent importantes, si notamment la volonté du Conseil communal était d'aller de l'avant, dans l'optique aussi d'impliquer le plus de monde possible. Monsieur Yvan Botteron aurait aimé d'une part que le Conseil communal confirme que les premières discussions sont en cours, d'autre part qu'il indique s'il y a une tendance ou une prise de position de l'exécutif, troisièmement d'indiquer comment le Conseil communal imagine impliquer le législatif et la population s'il estime que ce projet doit aboutir et finalement s'il serait nécessaire de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Didier Germain estime les questions de Monsieur Yvan Botteron très pertinentes et indique qu'elles occupent le Conseil communal depuis quelques années, puisqu'en effet, il en était déjà question lors de la législature précédente. Fort est de constater que les communes du bas du canton avaient pas mal travaillé le dossier et sont beaucoup allées de l'avant et c'est après quelques discussions avec Monsieur Laurent Kurth qu'on a remarqué qu'il ne se passait rien dans le haut du canton et cela paraissait plutôt tabou. Il était clair que c'était dommage de ne pas prendre le temps pour en parler et pour évoquer les possibilités. Il ne faut pas qu'il soit possible de reprocher aux communes du haut du canton, bénéficiaires de la péréquation, qu'elles ne prennent pas le temps de parler de leurs structures et de leurs institutions. Une séance a été organisée à Brot-Plamboz, dans le courant du mois d'août, où toutes les communes étaient présentes et très bien représentées. Un débat a eu lieu et il en est ressorti qu'une commission sera créée, dont Monsieur Didier Germain fera partie, dont le but est surtout l'information aux législatifs et à la population de façon à éviter que chaque commune informe d'une manière différente. La première séance de cette commission, qui devait être organisée par la structure du RUN, n'a pas encore été fixée. Monsieur Didier Germain pense que cela s'explique par le fait que cette structure est mal menée ces derniers temps et que le canton a décidé de lâcher cette structure, à contrario des communes. Monsieur Didier Germain pense se souvenir qu'une première séance de cette commission est prévue le 26 janvier 2012. A partir de là, Monsieur Didier Germain en saura certainement plus ainsi que la manière de procéder. Durant la séance précitée à Brot-Plamboz, l'accent a vraiment été mis sur le fait qu'il faille informer les gens et ce sera certainement les législatifs, voire même les citoyens, qui vont décider si on va de l'avant avec le projet. Le but est clairement d'impliquer le plus rapidement possible les populations dans le projet. Le Conseil communal en a beaucoup parlé et est très partagé sur la question. Personnellement, Monsieur Didier Germain estime que cela vaut la peine d'aller de l'avant et verrait deux communes dans les Montagnes neuchâteloises : Les Ponts-de-Martel rattachés logiquement de part ses axes de transports avec La Chaux-de-Fonds avec de belles synergies au niveau de l'habitat, des infrastructures sportives, ... Monsieur Didier Germain est prêt à bien discuter les choses et à trouver des solutions. Il est vrai que le mot « fusion » est assez tabou aujourd'hui, mais Monsieur Didier Germain pense qu'il faut peut-être apprendre à dissocier le mot « commune », qui à son avis est une entité administrative au service du citoyen et le « village » qui représente à son avis la vie du village en général, les sociétés, ... Monsieur Didier Germain ne dit pas qu'il faut vendre la commune des Ponts-de-Martel sans concession, mais il est très ouvert à discuter et à essayer de trouver des solutions pour l'avenir.

Monsieur le Président Didier Barth demande quelles communes sont englobées dans la commission précitée.

Monsieur Didier Germain indique qu'il s'agit de toutes les communes du haut du canton ou de la partie neuchâteloise de Centre-Jura.

La parole n'étant plus demandée concernant le rapport du Conseil communal, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à l'administratrice adjointe pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 359'875.-

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 190'170.-

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'413'650.-

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 163'050.-

4. Santé : excédent de charges de fr. 39'300.-

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 591'500.-

6. Trafic : excédent de charges de fr. 374'100.-

7. Environnement : excédent de charges de fr. 45'650.-

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 62'250.-

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'105'260.-

Concernant le compte « 900.406.03 – Taxe des chiens », **Monsieur René Rubi** rappelle qu'il attend toujours une réponse face à sa demande relative à l'installation de Robidog supplémentaires.

Madame Jeannine Robert admet que cette question est quelque peu passée aux oubliettes et promet un prochain inventaire des Robidog et de leurs emplacements. Il s'agira de peut-être choisir des meilleures implantations du fait par exemple que des sentiers pédestres se sont créés.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, **la récapitulation des comptes de fonctionnement, la récapitulation des comptes par nature, les investissements du patrimoine administratif et les investissements du patrimoine financier** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à Monsieur Martial Roulet, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Germain** remercie le Conseil général pour la confiance témoignée et indique que le maximum sera entrepris pour utiliser l'argent de la communauté des Ponts-de-Martel de la meilleure manière. Le Conseil communal va aussi faire en sorte, vu les prochaines élections communales, que le nouveau Conseil communal puisse avoir en mains un budget lui permettant de pouvoir encore travailler les six derniers mois de l'année. Monsieur Didier Germain partage l'avis de la Commission financière face à la situation qui paraît

séduisante à la lecture de ces comptes. Ces comptes présentent néanmoins quelques pièges que Monsieur Didier Germain rappelle : péréquation, impôts sur les personnes morales et le taux d'intérêt qui est très favorable. Pour ces prochaines années, il sera très important de veiller à tout ceci et surtout d'utiliser l'argent qui pourrait être dégagé par cette situation favorable à l'amortissement de la dette, tout comme cela a été fait ces derniers temps en maintenant les infrastructures dans un bon état. Monsieur Didier Germain souhaite encore à tous une heureuse fin d'année 2011 et de bonnes fêtes.

3. Plan directeur du réseau d'eau potable

Après avoir signalé qu'étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information, il n'y aura pas de vote, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** remercie le Conseil communal pour ce rapport.

4. Demande de crédits permettant la création d'un jardin du souvenir (fr. 25'800.-) et d'un columbarium (fr. 16'500.-)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet les arrêtés au vote séparément.

Ces deux arrêtés sont acceptés à l'unanimité, soit par 25 voix.

5. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant la création d'un trottoir éclairé entre Prairie 24 et 30

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

6. Demande d'un crédit de fr. 175'000.- permettant la réfection d'un tronçon de route au Voisinage ainsi qu'une partie du Chemin des Creux

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

A titre personnel, **Monsieur Jean-Marc Robert** désire féliciter le Conseil communal pour son excellent travail au fil des ans. Le fait d'entretenir le réseau routier communal montre un signe de stabilité saine ce dont il remercie. Concernant le dossier du jour, Monsieur Jean-Marc Robert désire qu'il soit étudié la possibilité d'élargir le goulet en face de l'emposieu du Voisinage, entre les maisons de Messieurs Meylan Bernard et Pierre-Alain. L'idée serait de faire grignoter environ 50 centimètres de largeur dans le rocher situé au nord de la chaussée, afin de favoriser un cheminement piétonnier un petit peu plus sûr et améliorer la fluidité du trafic. Il s'agirait d'une

amélioration durable, pour les générations actuelles et futures. Etant donné que le budget de rénovation du tronçon précédent n'a pas été complètement utilisé, cela laisserait un peu de marge.

Madame Jeannine Robert indique que le budget voté au mois de juin a été complètement absorbé. 39% de subvention ont été reçus de la part du Fonds des routes communales. Dans le cadre du dossier actuel, Madame Jeannine Robert pense qu'il serait nécessaire de reprendre complètement le dossier s'il devait contenir l'élargissement proposé, car des soutènements seraient certainement nécessaires. De plus, ce goulet fait également office de ralentisseur naturel, ce qui est peut-être souhaitable.

Monsieur Jean-Marc Robert estime que si le rocher est assez dur, un soutènement n'est pas nécessaire. Il estime qu'avec une dizaine de milliers de francs, une rétro et un marteau piqueur pendant 2-3 jours, il est possible d'élargir ce tronçon de 50 centimètres. Cela serait une nette amélioration et éviterait que le croisement soit impossible à cet endroit entre un tracteur et une voiture par exemple. Monsieur Jean-Marc Robert pense que cette réfection est une très bonne chose mais pourquoi ne pas faire un petit peu plus encore.

Monsieur Gian Carlo Frosio se demande à qui appartient le terrain en amont, s'il est à la commune ou à un privé.

Madame Jeannine Robert pense qu'il s'agit d'un terrain privé.

Monsieur Jean-Marc Robert se demande s'il n'existe pas une loi indiquant qu'au bord des routes, une certaine largeur appartient à la commune. Etant donné que ce tronçon est très étroit, peut-être qu'un bout de terrain appartient à la commune.

Monsieur Didier Germain est certain que ce terrain n'appartient pas à la commune. Il est cependant vrai que les collectivités publiques ont le droit d'expropriation, procédure très longue et qui créerait bien des soucis. Cette possibilité existe néanmoins, mais cela doit être justifié.

Monsieur le Président Didier Barth partage l'avis de Madame Jeannine Robert, à savoir que si le Conseil général décide d'intégrer l'élargissement de la route au dossier, il faudrait alors renvoyer le dossier.

Monsieur Laurent Jeanneret est tout à fait d'accord avec Monsieur Jean-Marc Robert, surtout que la taille des machines agricoles actuelles ne permet pas de croiser à cet endroit.

Madame Jeannine Robert pense que l'idée est bonne, mais elle nécessite une analyse de la situation par un bureau d'ingénieurs car cela ne peut pas être effectué à la légère.

Techniquement, **Monsieur Martial Roulet** n'y connaît pas grand chose. Ce dont il est sûr est que lorsqu'il y a de la roche, cela coûte cher. Monsieur Martial Roulet est de l'avis de Monsieur le Président Didier Barth, à savoir que si le Conseil général décide d'intégrer l'élargissement de la route au dossier, il faudrait alors renvoyer le dossier.

Afin que les groupes puissent discuter des nouveaux éléments liés à ce dossier, **Monsieur le Président Didier Barth** propose une interruption de séance.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique qu'en cas d'élargissement, les travaux seraient de toute manière confrontés au pied de la façade de l'immeuble de Monsieur Meylan Pierre-Alain. Un goulet existerait alors toujours.

Monsieur le Président Didier Barth interrompt la séance durant 5 minutes afin que les groupes puissent discuter des nouveaux éléments liés à ce dossier.

A la reprise de la séance, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion.

Au nom du Parti Libéral-PPN, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le projet tel que présenté par le Conseil communal sera soutenu.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Guillaume Maire** indique que le projet tel que présenté par le Conseil communal sera soutenu.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** indique que le projet tel que présenté par le Conseil communal sera soutenu, en demandant néanmoins d'étudier la possibilité d'élargir ce tronçon après coup, afin de ne pas retarder le dossier.

Monsieur René Rubi aimerait savoir si le devant du nouveau rural de Monsieur Meylan Bernard sera refait en même temps que la route ou si cette partie restera comme actuellement.

Madame Jeannine Robert indique ne pas s'être encore approchée de la famille Meylan, car il s'agissait déjà de constater si le Conseil général acceptait ce dossier. En cas d'acceptation, la famille Meylan serait mise au courant des futurs travaux et peut-être que cette dernière prendra le train au passage et profitera de ce chantier pour mettre de l'enrobé. Si ces travaux s'exécutent, le Moulin agricole a d'ores et déjà annoncé qu'il en profitera pour réfectionner le devant de son hangar au bas du Chemin des Creux.

Madame Christiane Rochat se demande s'il y a possibilité de mettre au vote la proposition de Monsieur Jean-Marc Robert.

Monsieur le Président Didier Barth pense qu'il est tout à fait possible de voter un amendement.

Madame Christiane Rochat pense qu'il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une proposition.

Monsieur Yvan Botteron pense qu'au niveau de la forme, on peut considérer que la proposition de Monsieur Jean-Marc Robert soit un postulat. Le rapport du Conseil communal serait de ce fait accepté et le Conseil communal pourrait avancer dans ce dossier et le postulat demanderait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir le tronçon précité.

Selon l'article 3.25 du règlement général de commune, **Monsieur le Président Didier Barth** pense que cette proposition peut être effectivement traitée en tant que postulat, qui ne nécessite pas que la demande soit déposée par écrit trois jours avant la séance, comme cela serait le cas d'une motion.

Monsieur Jean-Marc Robert accepte alors de déposer un postulat dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

Monsieur le Président Didier Barth soumet ensuite le postulat de Monsieur Jean-Marc au vote qui demande que le Conseil communal étudie la possibilité d'élargir la route au niveau de l'emposieu du Voisinage.

Ce postulat est refusé par 7 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions.

Etant donné qu'il s'agit de la dernière séance de l'année, **Monsieur Gaël Maire** tient, au nom du Parti Socialiste et Libre, à remercier le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour le travail effectué durant l'année.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 21h en remerciant chacun de sa présence et en souhaitant à chacun des bonnes fêtes de fin d'année.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Maurice Kehrli